

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Lagarde



Délibération n° 06-01 du 11 mai 2023

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI : POURSUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES SÉQUANO-DIONYSIEN.NE.S DANS LES FILIÈRES EN RECRUTEMENT – CONVENTIONS, AVENANTS ET SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention constitutive modifiée du GIP Emploi Roissy CDG, approuvée par la délibération du Conseil départemental n°2017-X-66 du 26 octobre 2017,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, approuvée par la délibération de la commission permanente n°I du 18 avril 2019,

Vu la convention signée le 23 août 2022 avec l'association BimbambJob, approuvée par la délibération de la commission permanente n°06-02 du 24 mars 2022 relative aux actions en faveur de l'accompagnement vers l'emploi des séquano-dionysien.ne.s, filières de la sécurtié, du sport, de l'aérien-aéroportuaire – Aéronautique et actions spécifiques,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

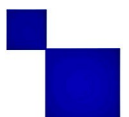
après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement 2023 aux associations suivantes :

- 52 000 euros à Jeremy
- 27 600 euros à Décoll'Ton Job
- 100 000 euros à BimBamJob ;

- VERSE la contribution annuelle de 60 000 euros au profit du GIP Emploi Roissy CDG au titre de l'année 2023 ;

- APPROUVE les conventions et avenant, ci-annexés, à conclure avec les associations Jeremy, Décoll'Ton Job et BimBamJob ;



- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens, à conclure avec l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdits conventions et avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.